Avis public | Matane

Demande de dérogation mineure – Lot 3 381 308
du cadastre du Québec – 1411, route du Grand-Détour

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de la Ville de Matane statuera, lors de la séance ordinaire qu'il tiendra le **lundi 2 novembre 2026,** à compter de 17 h 00, à l'hôtel de ville situé au 230, avenue Saint-Jérôme, sur la demande de dérogation mineure ayant pour effet, eu égard au lot 3 381 308 du cadastre du Québec, dans la zone 431 RA, de :

- Permettre l'agrandissement du bâtiment principal en transformant en partie habitable une verrière existante empiétant de 1.89 mètres dans la marge avant prescrite alors que le règlement de zonage fixe la marge de recul avant à 9 mètres (article 33 et grille des spécification 8/10 (zone 431 RA) du *Règlement de zonage numéro VM-89*)

Que l'effet de cette dérogation, si accordée par le conseil, permettrait l'émission d'un permis de construction d'agrandissement visant la transformation d'une verrière existante en partie habitable, contrairement à la réglementation d'urbanisme en vigueur.

Qu'au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Matane, ce 16e jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt-six conformément à l'article 145.6 de la du *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.*

La greffière,
Me Marie-Claude Gagnon, OMA,
Avocate